

ANNEXE A

DÉCLARATION DE L'UEDN SUR LE HARCÈLEMENT

(À lire à voix haute à toute activité par l'intervenant-e de l'UEDN)

L'Union des employés de la défense nationale (UEDN) applique une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, de la discrimination, de la violence, de l'intimidation et de toute autre forme de comportement toxique.

L'égalité et le droit de chaque membre d'être traité avec dignité et respect sont des principes fondamentaux de l'élément.

L'UEDN ne tolère ni n'approuve les attitudes et les comportements préjudiciables lors des événements syndicaux, quelle que soit l'intention. Toute parole ou action susceptible de porter atteinte à la dignité, à l'estime de soi ou à la sécurité d'une personne ou de créer un environnement intimidant, menaçant, hostile ou offensant est totalement inacceptable.

Si vous êtes victime de harcèlement ou de discrimination lors de cet événement, contactez (xxxxxx) qui vous aidera à suivre le processus décrit dans la politique de l'UEDN sur le harcèlement et les lignes directrices et procédures de gestion des plaintes pour harcèlement.

De plus, l'UEDN reconnaît que l'accessibilité est une exigence essentielle à la participation des membres souffrant de polysensibilité chimique (PC). En considération de la santé de nos membres qui peuvent souffrir de ces sensibilités, l'UEDN demande à tous les participants à cet événement de s'abstenir d'utiliser des produits parfumés. Il s'agit notamment de parfums, d'eaux de Cologne, de lotions, de fixatifs, de déodorants et d'autres produits parfumés susceptibles d'avoir un effet négatif sur les membres souffrant de PC.